



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Convoqué le 03 avril 2025, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le jeudi 10 avril 2025 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, Directeur Général d'Alès Agglomération, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (53) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Joseph BARBA, Guy CHERON, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Jacques PEPIN, Lionel ANDRE, Cyril OZIL, Johanna HUGUET, Catherine PINAIRE, Henri CROS, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Georges RIBOT, Ginette LAFONT, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC

POUVOIRS (12) : Nicolas PERCHOC pouvoir à Aimé CAVAILLE, Éric TORREILLES pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Michel RUAS, Julie LOPEZ-DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Marielle VIGNE pouvoir à Aurélie GENOLHER, Rémy BOUET pouvoir à Christophe BOUGAREL, Fabien FIARD pouvoir à Max ROUSTAN, Hélène BON pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Johanna HUGUET, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Marc SASSO pouvoir à Guy CHERON, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE

ABSENTS EXCUSÉS (10) : Patrick DELEUZE, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Jacques VIDAL, Didier SALLES, Jack VERRIEZ, Guy MANIFACIER, Jean-Michel BUREL, Adrien CHAPON, Gérard BARONI, Sébastien MAGNY

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas de modification par rapport au Bureau préparatoire qui s'est déroulé une semaine avant.

Madame Johanna HUGUET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Etienne de l'Olm, est élue secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 19 février 2025

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 19 février 2025 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

DGA RESSOURCES

II - STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité voté par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose d'octroyer un fonds de concours aux opérations réalisées par les communes suivantes :

✓ LA GRAND COMBE

Aménagement avenue Nelson Mandela

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 824 000 €.

Le montant des subventions s'élève à la somme de 550 758 €.

Conformément aux délibérations C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 105 354 €.

✓ LA VERNAREDE

Rénovation école : isolation, pose de volets roulants, remplacement des radiateurs

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 40 577 €.

Le montant des subventions s'élève à la somme de 26 375 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 6 000 €.

✓ LES SALLES DU GARDON

Réalisation d'une piste Savoir Rouler à Vélo et d'un Pumptrack

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 160 800 €.

Le montant des subventions s'élève à la somme de 62 250 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 49 200 €.

✓ ST CHRISTOL LEZ ALES

Aménagement de la cour et des vestiaires de l'école Joliot Curie et installation d'alarmes anti-intrusion pour les écoles

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 232 871 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 116 435 €.

Extension du cimetière communal

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 255 436 €.

Le montant des subventions s'élève à la somme de 166 033 €.

Conformément à la délibération C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 38 315 €.

✓ **ST MARTIN DE VALGALGUES**

Travaux de renaturation quartier de Camon (quai de Grabieux et Avenue d'Estienne d'Orves)

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 1 566 500 €.

Le montant des subventions s'élève à la somme de 873 318,26 €.

Conformément à la délibération Conseil de Communauté C2023_02_11 en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 60 000 €.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Subventions aux associations

Monsieur le Président propose d'approuver l'attribution de de subventions à diverses associations.

Monsieur le Président précise que le montant total des subventions est supérieur au global de 120 000 € par rapport à l'année d'avant. Elles ont notamment augmentées pour le secteur Petite Enfance avec la loi Ségur.

Secteur Ressources Humaines :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
Comité des œuvres sociales d'Alès	- Budget général : 460 059 € - Budget REAAL : 19 755 €
CGT	500 €
CFDT	500 €
Total	480 814 €

Secteur Petite Enfance :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
Les Blacous – Saint Privat des Vieux	
Crèche collective	161 156,25 €
Crèche familiale	13 507,06 €
<i>Sous total Les Blacous</i>	<i>174 663,31 €</i>
Les Marmousets – Saint Christol les Alès	
Crèche collective	33 671,75 €
Crèche familiale	6 981,19 €
<i>Sous total Les Marmousets</i>	<i>40 652,94 €</i>
Sésames avec Mosaïque multi accueil – Alès	2 527,20 €
Le Jardin des Capucines (Fondation Rollin) micro-crèche – Anduze	20 724,38 €

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
L'île aux enfants – multi accueil – Anduze	12 810,94 €
Cardamômes – micro crèche – Méjannes les Alès	6 724,38 €
Total	258 103,15 €

Secteur Enfance Jeunesse – ALSH :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
AEP Le Bois de Bertrand – secteur de Génolhac	6 498,60 €
ALSH Les Blacous – Saint Privat des Vieux	9 964,98 €
ALSH La Cour des Miracles – Salindres	52 343,76 €
ALSH L'Oustal – Saint Jean du Gard	22 215,61 €
Centre Social Le Kiosque – Saint Martin de Valgugues	14 229 €
Centre Social Le Kiosque (séjours)	1 800 €
Établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse - Chamborigaud	11 340 €
Centre Socioculturel Lucie Aubrac – Cendras	8 176,86 €
Association Loisirs et Vacances des Jeunes – Les Salles du Gardon	90 000 €
Centre social RAIA Rencontres et Amitiés - Alès	4 000 €
Office Municipal des Sports – Alès	2 550 €
Association Relais Loisirs Handicap 30	820 €
Total	223 938,81 €

Secteur Sports :

Associations bénéficiaires	Montant accordé en 2025
Centre Médico-Sportif	20 000 €
Union Cycliste Bességeoise	50 000 €

Associations bénéficiaires	Montant accordé en 2025
AC2A / Foulées Alès Agglomération	13 000 €
Essor Cycliste Anduzien	10 000 €
Association Ma Vie	41 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes	25 000 €
Total	159 000 €

Secteur Culture :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
Académie Akarena	500 €
Académie Cévenole Cabri d'Or	6 000 €
Achles David Wampach	1 500 €
Alès Agglo Arts et Histoire	40 000 €
APE Conservatoire (Parents d'élèves)	6 300 €
Ariane Diotime	1 000 €
Bangarang	1 000 €
Centre Artistique International Roy Hart	1 000 €
Festival du Cinéma d'Alès	27 000 €
Fil Rouge	500 €
Gestion Cratère Théâtre	1 080 000 €
Jazzoparc	5 000 €
La Dame d'Angleterre	4 000 €
La Maison Des Métiers Anciens	500 €
La Verrerie d'Alès	70 000 €
Le Salto	17 000 €
Les Amis de l'Orgue Cavaille	500 €
Les Amis de Maison Rouge	3 000 €
Les Gueules Rouges	2 500 €
Les Lendemains	5 000 €
Lol et Lalala	5 000 €
OMC Saint-Jean-du-Pin	3 000 €
Renc'Arts en Cévennes	1 000 €
Soledad	500 €

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
Son et Lumière en Cévennes	3 000 €
UPGA	2 000 €
Total	1 286 800 €

Secteur Économique :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
Alès Myriapolis	400 000 €
Initiative Gard	54 135 €
Mine De Talent	5 000 €
LEADER Alès	10 000 €
GAL Cévennes	6 080 €
ASA Alès	30 000 €
Léo Lagrange	10 000 €
Passion Partage	7 600 €
Total	522 815 €

Secteur Ruralité :

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2025
Lycée Pasteur La Grand'Combe 1 ^{er} Forum du recrutement de jeunes bénévoles à l'aide alimentaire	6 000€
CCAS Alès – Aide alimentaire	4 000€
CIVAM 30 – De ferme en ferme	4 000€
Chambre d'Agriculture du Gard – Projet piézomètres au Verger	3 000€
IGP Vins Cévennes (convention 2025- 2027) – Transmission viticulteurs, marketing territorial	10 000€
Groupement de développement Forestiers Du Gard – Chantiers participatifs et réalisation de documents de gestion	6 000€
ADEAARG – Appui à la profession agricole	4 500€
Objectif Laine – Projet Recyc'Laines et Journée de la Laine	3 660€
Terre de liens – Languedoc Roussillon – Pôle maraicher en prairie	7 000€
Solidarité Paysans 30 (Conv. 2025-2027) - Ateliers numériques, groupes de paroles, soutien au redressement des entreprises	6 000€

Associations bénéficiaires et Actions	Montants accordés en 2025
CPIE Du Gard - Programme éducatif local de l'alimentation "enfants"- Semaine du Goût	40 000€
Association des Maires Ruraux	10 000€
RESEDA – Ateliers alimentation public handicap (IME, ESAT, ITEP)	3 000€
Total	107 160 €

Secteur Tourisme

Association bénéficiaire	Montant accordé en 2025
Festival de l'itinérance, de la Randonnée et des Activités de pleine nature - FIRA	2 400 €
Les Amis du Musée du Mineur	2 000 €
Association Site remarquable du goût Figues de Vézénobres	5 000 €
Planète Terre (Festival de la Céramique d'Anduze)	3 200 €
Association Régordane	1 500 €
Association des amis du Préhistorama de Rousson	1 500 €
Jardin Ethnobotanique de la Gardie	2 000 €
Total	17 600 €

Secteur Temps libre :

Associations bénéficiaires	Montants accordés en 2025
École de musique Saint Privadenne	62 100 €
Enseignement musical de Bagard	8 500 €
Total	70 600 €

Secteur Politique de la Ville :

CAO Alès	
Association bénéficiaire	Montant
PAACT	26 000 €
Total	26 000 €

Association bénéficiaire	Montants
GIP – Animation du contrat de Ville Alès Agglomération	39 000 €
GIP - Projet de Réussite Éducative La Grand Combe	14 000 €
GIP – Animation du contrat de Ville de la Grand Combe	10 850 €
GIP – Animation du contrat de Ville d'Anduze	3 600 €
Total	67 450 €

Subvention – Hors contrat de ville	
Association bénéficiaire	Montants
Maison de l'emploi	90 000 €
MLJ – Mission Locale Jeunes d'Alès	128 000 €
Eurek'Alès Centre Culturel Scientifique – Médiation dans le domaine scientifique	33 000 €
Total	251 000 €

Secteur Solidarités

Associations Bénéficiaires	Montants accordés en 2025
FAIRE	40 000 €
RESEDA	130 000 €
APMG	5 500 €
Avenir Jeunesse	60 000 €
CPTS La Cévenole	36 000 €
TOTAL	271 500 €

Votants : 62

Pour : 62 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Christophe RIVENQ, Thierry BAZALGETTE et Liliane ALLEMAND ne prennent pas part au vote

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

3. Demande de subventions pour un passage à niveau automatique sur le PN 10 du train à vapeur des Cévennes sur la commune de Générargues

Une route annexe à la route d'Anduze à Générargues traverse la voie du Train à vapeur des Cévennes.

Afin de sécuriser ce lieu, il est proposé de mettre en place un passage à niveau type SAL 2 FC (Signalisation Automatique Lumineuse – 2 Fermetures Conditionnelles) par commande radio et réarmement par détecteur de voie, identique aux autres passages à niveau du train à vapeur des Cévennes.

L'État, la Région et le Département peuvent aider à financer de ce projet.

Coût estimatif de l'opération : 59 220 € HT

Financeurs	Montant	% (±)
État - DREAL	29 610 €	50 %
Département du Gard	8 883 €	15 %
Région Occitanie	8 883 €	15 %
Sous Total	47 376 €	80 %
Autofinancement	11 844€	20 %
TOTAL HT	59 220 €	100 %

Monsieur Thierry JACOT, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Générargues, signale qu'on lui demande de remplacer des panneaux de signalisation et il demande si c'est à la charge de la commune.

Monsieur le Président répond que normalement si c'est sur la route c'est à la charge de la commune et sur la voie à celle de l'Agglomération. Il va se renseigner mais si c'est en lien avec la voie ferrée l'Agglomération prendra en charge une partie.

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ce passage à niveau et de demander les subventions nécessaires à sa réalisation.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4. Convention partenariale 2025 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne « AUDRNA » - Autorisation de signature

L'Agence d'Urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) est une structure associative d'ingénierie mutualisée qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Quelques exemples du programme d'études envisagés pour Alès Agglomération en 2025 :

- Analyse foncière des communes SRU,
- Diagnostic foncier agricole,
- Mise à jour de l'outil de prospection foncière,
- Création d'un observatoire de l'habitat et du foncier,
- Analyse de la location des meublés de tourisme et impacts sur les marchés locatifs.

Monsieur le Président précise que ces conventions seront revues l'année prochaine, mais pour cette année ils sont obligés par la convention cadre.

Dans la continuité de la convention cadre 2023-2025 avec l'AUDRNA signée en 2023, **Monsieur le Président** propose d'approuver la participation 2025 pour un montant de 292 412 €.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Cession au profit de M. Bonnefille SCI 5B1A de deux parcelles cadastrées BP026 et 027 sur la commune de Saint Christol lez Alès

Alès Agglomération est propriétaire des parcelles BP026 et 027, zone naturelle et inondable sur la Commune de Saint Christol les Alès (ancien terrain usine Coudène).

La SCI 5B1A (Siret 79910906100025) domicilié au 576 chemin de Féverol 30380 St Christol lez Alès, représentée par son directeur M. Bonnefille Thomas souhaite acquérir les parcelles BP026 et 027 d'une superficie d'environ 11 038 m² afin de sécuriser le site avec des clôtures et un portail dans la continuité de la parcelle BP028 dont il est propriétaire.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette vente, moyennant le prix de 10 000 €, conforme à l'avis des domaines.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

6. Participation financière au Pôle Métropolitain Nîmes-Alès pour l'année 2025

Alès Agglomération et Nîmes Métropole sont les EPCI membres du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès (PMNA).

Afin de porter ses projets, le PMNA a fixé une participation financière répartie à parts égales entre Nîmes Métropole et Alès Agglomération d'un montant de 34 195 €.

Monsieur le Président propose d'acter le versement de cette participation pour l'année 2025.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

7. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée section AE n°433 - angle de la rue des Causses et du Quai de Grabieux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

La requalification des quartiers des Cévennes et des Près Saint Jean, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès.

L'acquisition du foncier de la tour démolie, située à l'angle de la rue des Causses et du Quai de Grabieux, est nécessaire pour la réalisation d'un square à la place de l'ancienne tour.

Les Logis Cévenols sont propriétaires de la parcelle cadastrée section AE n°433, d'une superficie de 962 m², et acceptent de céder cette dernière afin que les aménagements publics soient réalisés.

Le montant de l'acquisition s'élève à 962 €, une consultation des services de France Domaines ne s'avère donc pas nécessaire.

Monsieur le Président propose d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8. Acquisition auprès des Logis Cévenols de la parcelle cadastrée 6-8 rue Sully Prudhomme à Alès section BM n°75 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

La requalification des quartiers des Cévennes et des Près Saint Jean, tant au niveau du bâti que des espaces extérieurs, est intégrée au projet de Renouvellement Urbain d'Alès. Des échanges fonciers sont nécessaires à la mise en œuvre de ce projet. La tour située sur la parcelle cadastrée section BM n°75 sera démolie au 1^{er} semestre 2025 dans le cadre du projet NPNRU par Logis Cévenols en amont de la cession foncière.

L'aménagement d'un parc est prévu au cœur de la résidence Sully Prudhomme. Les Logis Cévenols sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BM n°75 d'une superficie de 325 m², et acceptent de céder cette dernière afin de permettre la réalisation dudit square après démolition du bâti existant par Logis Cévenols.

Le montant de l'acquisition s'élève à 325 €, une consultation des services de France Domaines ne s'avère donc pas nécessaire.

Les frais de transfert de propriété seront à la charge d'Alès Agglomération.

Monsieur le Président propose d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

9. Cession à la ville d'Alès d'une partie de la parcelle cadastrée 57 rue du Faubourg du Soleil à Alès section CN n°681 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Le projet de renouvellement urbain prévoit la rénovation du Faubourg du Soleil en intégrant la construction de bâtiments de logements neufs, la création d'espaces publics, la réfection des aménagements de voiries et la création d'un équipement public.

Cet équipement public a vocation à accompagner le public senior, avec des animations autour du passage à la retraite et du « bien vieillir », les salles modulables permettront également de créer un grand espace permettant un usage élargi pour des événements organisés sur le quartier par la collectivité. Il sera réalisé par la Ville d'Alès cofinancé par l'ANRU.

Alès Agglomération est propriétaire de la parcelle sise 57 rue du Faubourg du Soleil cadastrée section CN n°681, d'une superficie de 2 341 m² dont une partie environ 630 m² est destinée à recevoir ledit équipement.

Le montant de la vente s'élève à 40 000 € conformément à l'avis de France Domaine. Un document d'arpentage sera réalisé afin de définir l'emprise exacte à céder. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'Acquéreur.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette cession.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IV - HABITAT ET LOGEMENT

10. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°35 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°35					
N°	Opérateur	Adresse Opérateur	Désignation Projet	Montant Subvention	Nature
219	Promologis	2 Rue du Docteur Sanières CS 90718 31007 TOULOUSE Cédex 6	Résidence La Plaine 84 Chemin de la Plaine de Larnac 30560 Saint Hilaire de Brethmas	5 600,00 €	Solde
			4 PLAI / 10 PLUS		

220	Habitat du Gard	92 Bis Avenue Jean Jaurès BP 47046 30911 NIMES Cédex 2	Résidence Rollin Avenue Pasteur Rollin 30140 Anduze	74 400,00 €	Solde
			12 PLAI / 20 PLUS		
			TOTAL	80 000,00 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 80 000 € pour 2 bénéficiaires (2 opérations).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°17 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération, du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Cette délibération a été complétée en 2022 pour l'opération de ravalement obligatoire notamment de la place de la libération.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°17				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
47	LAMBERT Julie	50 051 €	4 000 €	P.OCCUPANT OPAH RU
48	LAMBERT Julie	40 208 €	6 032 €	P. BAILLEURS OPAH RU
49	DI LORENZO Fabien	64 751 €	9 712 €	P. BAILLEURS OPAH RU
50	ARNAL Elisabeth	10 434 €	949 €	P.OCCUPANT OPAH RU
Total		165 444 €	20 693 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 20 693 € (3 bénéficiaires pour 4 dossiers).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

12. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°50 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, la Communauté Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération, du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°50				
N° P	Nom Propriétaire	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
1129	LABROT Jacques	4 344 €	618 €	FAÇADE
1130	JEGHBI Charlene	33 794 €	500 €	HAB. MIEUX
1131	THOMPSON Dean	53 953 €	500 €	HAB. MIEUX
1132	GIBERT Bernard	5 231 €	713 €	P.OCCUPANT
1133	MANTE Eric	4 222 €	633 €	P.OCCUPANT
1134	DEROOSE Aurélie	38 057 €	500 €	HAB. MIEUX
1135	DEROOSE Aurélie		1500 €	P.OCCUPANT
1136	FAYOLLE Ghislain	36 223 €	500 €	HAB. MIEUX
1137	LANTOINE Nathalie	38 106 €	500 €	HAB. MIEUX
1138	DANIEL André	8 873 €	1 331 €	P.OCCUPANT
1139	ALLEGRE Jeanne	51 377 €	500 €	HAB. MIEUX
1140	FORMICA Aurore	41 968 €	500 €	HAB. MIEUX
1141	LOMBARDO Karine	28 409 €	500 €	HAB. MIEUX
1142	TEISSIER Aimé	53 897 €	500 €	HAB. MIEUX
1143	RAFIN Louis	33 918 €	500 €	HAB. MIEUX
1144	BENBOUCHRIT Louiza	30 714 €	500 €	HAB. MIEUX
Total		463 086 €	10 295 €	

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 10 295 € pour 15 bénéficiaires (16 dossiers).

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

13. Convention avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Gard (ADIL30) pour l'année 2025

L'ADIL du Gard accompagne Alès Agglomération depuis 2018 dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement comportant deux actions principales : le conseil aux particuliers et aux collectivités d'une part et l'Observatoire Local des Loyers d'autre part.

Il s'agit ici de renouveler la convention pour 2025, qui porte sur une subvention de 58 000 € identique à l'année précédente, pour la réalisation des missions décrites ci-dessous.

La mission d'information contribue à l'activité de l'Espace Conseil France Rénov', qui fait l'objet en 2025 d'un nouveau conventionnement avec l'ANAH (Pacte Territorial). La convention de partenariat avec l'ADIL permet donc de formaliser les modalités de ce partenariat prévu dans le Pacte Territorial.

1 - Contenu de la mission de conseil aux particuliers et aux collectivités

L'ADIL informe gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Dans ce cadre, une permanence physique est assurée 2 jours par semaine à Alès, ainsi qu'une permanence téléphonique toute la semaine, pour l'ensemble du territoire. En 2024, 982 personnes résidant sur le territoire ont consulté l'ADIL, dont 400 en permanence physique et plus de 520 par téléphone. Les demandes concernent majoritairement les rapports locatifs, le mal logement, les troubles de voisinage ou encore les impayés.

La mission de l'ADIL inclut aussi le conseil aux collectivités de l'agglomération dans les démarches spécifiques liées à l'habitat. L'ADIL est également associée au suivi du PLH.

Enfin l'ADIL effectue une veille sur l'actualité juridique de l'habitat et apporte son analyse sur les textes en prenant en compte les problématiques territoriales.

2 – L'observatoire local des loyers d'Alès Agglomération

L'observatoire consiste à recueillir, traiter et analyser des données sur le marché locatif privé, en utilisant une méthodologie stricte et encadrée. Ces informations sont essentielles dans l'élaboration des politiques de l'habitat.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

V - ENVIRONNEMENT URBAIN

14. Contrat type pour la collecte sélective des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usages graphiques avec Citéo pour la période 2025-2029

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Ils peuvent transférer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent de financer les Collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Citeo bénéficie d'un agrément pour l'année 2024 et propose un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Monsieur le Président signale que pour les éco organisme il n'y a pas un grand choix, ils ne sont pas nombreux à être délégataires de l'État.

Monsieur Philippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, demande par rapport aux conventions signées si de l'argent a été touché par l'Agglomération ou les Communes.

Monsieur Ghislain BAVRE, directeur du Pôle Environnement Urbain, répond que la délibération votée aujourd'hui concerne les tarifs suite à l'extension des consignes de tri. Elle ne concerne pas la convention qui a été passée pour le nettoyage autour des colonnes de tri. Il propose de leur faire passer un bilan d'ici la fin du mois.

Monsieur Serge BORD, membre du Bureau de Communauté et maire la commune de Saint Julien les Rosiers, propose de lancer une réflexion sur le ramassage des cartons dans les bacs de collecte, qui pour le moment se fait à la main. Le problème est que dans ces bacs les gens jettent n'importe quoi et ceux qui ramassent doivent rentrer dans les bacs pour récupérer les cartons.

Monsieur le Président est totalement d'accord avec lui, et signale que c'est pareil pour ceux qui balaient. Il ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autres possibilités de faire

Considérant qu'Alès Agglomération avait conclu un CAP avec Citeo, **Monsieur le Président** propose d'approuver le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

15. Contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques avec Aliapur pour la période 2025 - 2029

Alès Agglomération de par ses compétences collecte et traitement souhaite bénéficier de soutiens financier et technique de la part des éco-organismes.

ALIAPUR, qui collectait déjà les pneumatiques usagés des véhicules légers sur 2 déchèteries d'Alès Agglomération est désormais l'éco-organisme désigné pour prendre en charge ce type de déchets.

Grace à la signature du contrat-type la collectivité pourra bénéficier d'un soutien à la tonne de pneus collectés (10€/tonne), de la mise à disposition de contenants gratuitement et d'une prise en charge totale des frais de collecte. À cela s'ajoute une prise en charge par l'éco-organisme des dépôts illégaux de pneus sur l'ensemble du territoire.

D'autres déchèteries pourront également profiter de cette reprise et ainsi pouvoir couvrir le sud de l'agglomération.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention avec Aliapur pour la gestion des déchets pneumatiques.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VI - ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

16. Demande de subventions à l'État pour le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative est un dispositif du volet Éducation dans le cadre de la Politique de la Ville, pour les jeunes entre 2 et 16 ans issus d'un quartier Politique de la Ville. Aussi afin d'apporter une réponse en matière de soutien individuel auprès des publics concernés, **Monsieur le Président** propose de demander une subvention d'un montant de 139 700 € à l'État au titre du programme de Réussite Éducative.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

17. Subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire – Modification suite à une erreur matérielle de la délibération B2024_03_34

La mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) s'inscrit dans une démarche partenariale pour assurer une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Pour la mise en œuvre de cette politique éducative, un appel à projet est lancé auprès de des partenaires associatifs. Les dossiers déposés sont soumis à l'avis du Comité Technique

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération B2024_03_34, le nom du projet Mobil Sport 30 a été inversé avec le nom de l'association à savoir le Comité Départemental Sport en milieu rural.

Monsieur le Président propose de modifier cette délibération afin de verser la subvention accordée lors du Bureau de Communauté du 27 juin 2024.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

18. Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard au titre des financements Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Année scolaire 2025-2026

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, 18 ateliers d'accompagnement à la lecture et au langage sont mis en place au sein de 15 écoles.

Les Ateliers d'Accompagnement à la Lecture sont proposés à un élève et sa famille sur la recommandation de l'enseignant de CP. Ils réunissent, après l'école, 5 enfants de la classe pour une approche ludique autour de la lecture, en petit groupe.

Ce dispositif a pour objectifs de :

- soutenir les enfants dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,
- leur permettre de s'épanouir en petit groupe,
- prendre confiance en eux.

Il s'agit d'un moment d'attention particulière qui leur est consacré, favorisant leur imagination et leur curiosité, pour les éveiller aux mots et aux sons. Les Ateliers ont lieu le lundi, le mardi et le jeudi, de 16h30 à 18h (hors période de vacances scolaires) et de novembre à juin.

Dans la mesure où les objectifs poursuivis par ces Ateliers s'inscrivent dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), **Monsieur le Président** propose de solliciter la CAF du Gard pour demander les subventions suivantes pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 8 274 € (huit mille deux cent soixante-quatorze euros) pour 3 ateliers dispensés aux élèves de CP et GS de maternelle, au titre de la mise en œuvre des Ateliers d'Accompagnement à la Lecture et au Langage pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- 2 758 € (deux mille sept cent cinquante-huit euros) pour l'atelier Boost Ado aux jeunes de la Maison de la Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19. Demande d'aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Rénovation de la crèche « La Clé des Champs » à Saint Hilaire de Brethmas

Dans le cadre de la compétence de la Communauté Alès Agglomération pour la construction, la gestion, et l'organisation de l'ensemble des structures d'accueil petite enfance (0 - 6ans), 21 structures sont réparties sur le territoire de l'Agglomération et nécessitent régulièrement la réalisation de travaux d'amélioration ou de rénovation.

La CAF apporte un soutien financier aux gestionnaires d'établissements petite enfance qui se trouvent dans la nécessité de rénover leurs établissements ou qui souhaitent acquérir du matériel ou aménager leurs locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles en mobilisant le dispositif « fonds de modernisation des EAJE ».

Ces améliorations permettant également de répondre aux exigences réglementaires du référentiel bâtiminaire national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (Arrêté du 31 août 2021- article III-3 Espace de sommeil).

La crèche La clé des Champs située à St Hilaire de Brethmas est une structure d'une capacité d'accueil de 20 enfants ouverte depuis le mois d'octobre 2005.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- la mise en conformité de la cuisine, pour répondre aux normes en vigueur, suite à la visite des services de la DDPP,
- la réfection des peintures de l'ensemble de la crèche,
- le changement du système de chauffage dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique,
- la création d'un local de rangement des jeux extérieurs,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur par exemple).

Coût prévisionnel : 100 000 € HT.

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
ETAT - CAF	80 000,00 €	80 %
Sous total	80 000,00 €	80 %
Alès Agglomération	20 000,00 €	20 %
TOTAL	100 000,00 €	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter les aides à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur cette structure auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

20. Demande d'aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Rénovation de la crèche « La Granille » à Ribaute les Tavernes

La crèche La Granille située à Ribaute les Tavernes est une structure d'une capacité d'accueil de 20 enfants ouverte depuis le mois de septembre 2008.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- la mise en conformité de la cuisine, pour répondre aux normes en vigueur, suite à la visite des services de la DDPP (carrelage, faux plafond, changement de la cuisinière, du congélateur, mise en place d'un meuble inox à portes),
- la pose de grilles de sécurité au niveau des 2 dortoirs,
- le traitement des fissures dans la salle du personnel,
- la réfection des murs et des peintures dans le hall d'entrée et les dortoirs,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur).

Coût prévisionnel : 50 000 € HT.

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
ETAT - CAF	40 000,00 €	80 %
Sous total	40 000,00 €	80 %
Alès Agglomération	10 000,00 €	20 %
TOTAL	50 000,00 €	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter les aides à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur cette structure auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

21. Demande d'aides financières à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Rénovation de la crèche « Les Quinsous » à Saint Christol lez Alès

La crèche Les Quinsous située à St Christol les Alès est une structure d'une capacité d'accueil de 40 enfants ouverte depuis janvier 2001.

Le bâtiment nécessite la mise en œuvre d'un programme de rénovation comprenant :

- le changement du système de chauffage dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique,
- le nettoyage des façades,
- la réfection de la salle de change du groupe des grands et des peintures de la salle de repas,
- l'acquisition de matériel destiné à répondre aux enjeux de la transition écologique (appareil vapeur).

Coût prévisionnel : 75 000 € HT.

ORGANISMES	Montant en €	% (±)
ETAT - CAF	60 000,00 €	80 %
Sous total	60 000,00 €	80 %
Alès Agglomération	15 000,00 €	20 %
TOTAL	75 000,00 €	100 %

Monsieur le Président propose de solliciter les aides à l'investissement, pour des travaux d'amélioration sur cette structure auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

VII - DÉVELOPPEMENT DURABLE

22. Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles - Convention Cadre 2025-2027 et convention annuelle 2025

Alès Agglomération s'est engagée depuis octobre 2021 dans son projet de territoire actualisé, apportant un axe sur la transition écologique. Plusieurs projets sont portés en interne pour répondre à cette question : Plan Climat Air Energie Territorial, Plan déchets, éducation et sensibilisation au développement durable.

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) est officiellement reconnu pour expérimenter, animer et faire vivre la démarche Man and Biosphère (MAB ou l'Homme et la Biosphère). Le SHVC intervient sur un territoire large grâce à une convention de partenariat avec la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère et Alès Agglomération. Ce partenariat permet de mettre en œuvre un Agenda 2030 et d'animer Biosphera, le centre d'Interprétation du territoire, outil de sensibilisation et d'éducation au développement durable et à la préservation de la biodiversité.

Alès Agglomération ayant décidé d'encourager les actions de sensibilisation au développement durable sur son territoire, le SHVC peut participer à ces objectifs, grâce à ses diverses actions.

Le partenariat avec le SHVC se formalise sous deux conventions :

- Une convention cadre de 3 ans (2025-2027), définissant les grands axes du partenariat et le concours financier minimum à apporter ;
- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025 détaillant les actions annuelles à réaliser.

Monsieur le Président propose d'approuver ces deux conventions et d'octroyer une subvention pour 2025 de 210 000 € au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

23. Attribution de subventions pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

1775 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de **22 291 179 €**, dont **7 659 054 €** pour les entreprises situées sur le territoire.

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	TERAZZI	Jean	ALES	200 €
2	KORMANN	Jacqueline	ALES	200 €
3	BRISSET	Stéphane	ALES	200 €
4	DHARDIVILLERS	Matthieu	ALES	200 €
5	BONHOMME	Daniel	ALES	200 €
6	NOUVEL	Thierry	ALES	200 €
7	ROSIK	Jocelyne	ALES	200 €
8	COMUSET	Marie-Claude	ALES	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
9	MOULIN	Georges	ALES	200 €
10	COURTIAL	Caroline	ALES	200 €
11	ROUX	Jean-Claude	ALES	200 €
12	JOUVERT	Jean-François	ALES	200 €
13	BOUJAREL	Stéphane	BOISSET ET GAUJAC	200 €
14	RHAMATI	Philippe	BOISSET ET GAUJAC	200 €
15	FELICIEN	Christian	BOISSET ET GAUJAC	200 €
16	JOURDAN	David	BOISSET ET GAUJAC	200 €
17	ROUSSEL	Michel	BOISSET ET GAUJAC	200 €
18	CHAT	Christophe	BRANOUX LES TAILLADES	200 €
19	REGNARD-BAYCHELIER	Alain	CRUVIERS-LASCOURS	200 €
20	CHELLE	Jean-Paul	CRUVIERS-LASCOURS	200 €
21	ARNAUD	Cédric	MIALET	200 €
22	MINASSIAN	Eric	MONS	200 €
23	ASSENAT	Christine	NERS	200 €
24	DOS SANTOS	Feliciano	ROUSSON	200 €
25	GIMENEZ	Chloé	ROUSSON	200 €
26	FONTUGNES	Christian	ST CHRISTOL LES ALES	200 €
27	PRATLONG	Thierry	ST HILAIRE DE BRETHMAS	200 €
28	MORDARSKI	Thierry	ST JEAN DE VALERISCLE	200 €
29	NASPINSKI	Philippe	ST JEAN DU GARD	200 €
30	DEBENATH	Eugène	ST JEAN DU PIN	200 €
31	CHABROL	Sébastien	ST JEAN DU PIN	200 €
32	SOULERIN	Georges	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
33	KUEHN	Marie-Christine	ST JULIEN LES ROSIERS	200 €
34	MEYNADIER	Dimitri	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
35	BERTRAND	Stéphanie	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
36	CARRIERE	Jean-Louis	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
37	CELESTE	Lucas	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €
38	LANCE	Sébastien	ST PRIVAT DES VIEUX	200 €

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
39	BERENGER	Jonathan	SALINDRES	200 €
40	TURC	Stéphane	SALINDRES	200 €
41	MONTEILS	Thomas	SALINDRES	200 €
TOTAL				8 200 €

Monsieur le Président propose d'approuver **41** subventions lors de ce Bureau de Communauté, soit un montant total de 8 200 € et de modifier

Monsieur le Président propose également de rectifier une erreur de saisie de nom dans la délibération B2025_01_15 du Bureau de communauté en date du 19 février 2025

	Nom	Prénom	Commune	Subvention
1	FAÏSSAT	Nicole	ANDUZE	200 €
TOTAL				200 €

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

24. Attribution de subventions pour l'achat de voitures électriques neuves - Liste des bénéficiaires

Depuis de nombreuses années, Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements éco-citoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'une voiture neuve, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Ainsi, le déploiement de bornes électriques avec le SMEG sur le territoire positionne Alès Agglomération comme exemplaire dans des modes de déplacements nouveaux orientés vers l'utilisation de l'énergie électrique. Ces actions s'appuient par ailleurs sur l'Agenda 21 intercommunal qui s'engage à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements non polluants.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer se situant sur le territoire des 71 communes peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre. L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an.

133 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2016.

Les retombées économiques pour les concessionnaires du territoire proposant des voitures électriques neuves à la vente sont de l'ordre de 3 508 509 €.

	NOM	PRENOM	VILLE	SUBVENTION
1	VALENTIN	Guy	ALES	500 €
2	ROQUES	Jean-Pierre	ALES	500 €
3	JUNCQUET	Jérôme	ST HILAIRE DE BRETHMAS	500 €
TOTAL				1 500 €

Monsieur le Président propose d'approuver 3 subventions pour un montant total de 1 500 €.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VIII - DIVERS

25. Adhésion à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement » (ANPCD), pour l'année 2025

Le Conseil de Développement d'Alès Agglomération souhaite adhérer à l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement (ANPCD), dénommée Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

L'ANPCD a pour objet de favoriser le maillage national des CODEV, destiné à :

- Renforcer les relations entre les différents Conseils de développement,
- Favoriser leurs échanges d'expériences, les débats et réflexions,
- Engager des travaux sur des thématiques communes et encourager les coopérations interterritoriales,
- Mettre à disposition des ressources, méthodologies, données et accompagner la montée en compétences.

La base de la cotisation pour l'année 2025 est de 0,01 € / habitant x 134 056 ha = 670 euros annuel.

Monsieur le Président propose d'adhérer à l'ANPCD à compter de l'année 2025 pour une cotisation de 670 € annuelle.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 18h06.